

DECRET N°72-285 du 3 novembre 1972

portant nomination des membres du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi N°62-22 du 9 juillet 1962, portant ratification du traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine et de l'accord de coopération entre la République Française et les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°452/PR/MFT/CAB du 22 octobre 1962, portant création du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
VU le Décret N°70-102/CP/MF du 30 mai 1970, portant nomination des membres du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

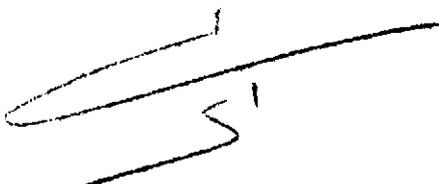
ARTICLE 1er - Sont nommés membres du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

- l'Intendant Militaire Thomas LAHAMI, Ministre des Finances et de l'Economie, en remplacement de Mr Pascal CHABI KAO.
- Mr Raphaël POSSET, Directeur Général des Affaires Economiques, en remplacement de Me Joseph KEKE.

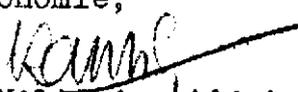
ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge le décret N°70-102/CP/MF du 30 mai 1970 susvisé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 3 novembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,


Intendant Militaire Adjoint
Thomas LAHAMI

Ampliations : PR 6 - MFE 6 - CS 6
Ministères 10 - Intéressés 2 - SGG 4
IAA-DCCT-ACDN-IGF-CNI-Gde Chanc. 6
DGAE 4 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6
Trésor 4 - CMN 2 - BCEAO 4 - EM-FAD 4